



Viol sur ma petite fille par son grand-père

Par **malolo**, le **23/01/2011** à **18:49**

Bonjour,

J'ai ma petite fille qui a été violé à l'âge de 3 ans par son grand-père. Cette année il est passé en jugement et a été relaxé. Il a été jugé pour attouchements alors qu'au début de l'enquête, il était poursuivi pour viol. Il n'avait pas le droit de s'approcher où de venir au domicile de mon ex-mari, même quand mes enfants n'y étaient pas. Et ils s'y rendait, dont 2 fois où ma fille l'a vu, mais de loin. Dans la cour. Il a été jugé par 3 magistrats qui au bout du compte on déterminé qu'il était relaxé. Alors que m'a fille a été confronté à son violeur face au Juge d'instruction, a été filmé par les gendarmes, questionnée, vue par des médecins, dont un examen gynécologique, d'où ils ont déterminé qu'il y avait un appui anormal à l'intérieur. Elle est vue depuis par différents psychologues, médecins, orthophonistes et a beaucoup de mal à l'école, elle est très très nerveuse. Quelques temps après le viols, elle s'arrachait les cheveux, se cognait la tête par terre ou contre les murs lorsque je me fâchait contre elle. J'étais obligée de l'arrêter. Sinon elle se détruisait. Que faire face à une justice qui ne comprend rien, pour aider ma fille à vivre ou plutôt à survivre. Car maintenant, son grand-père peut venir à tout moment voire mes 3 filles, puisqu'il est relaxé. Donc non coupable. Et de plus, mon avocate me dit que je ne peux faire appel, car il aurait fallu que les magistrats face appel. Merci de m'aider. Une maman qui protège ses enfants.